

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

TH. MAS... HAPPAIS Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire

Correspondance romaine

Rome, 16 novembre.

L'ouverture solennelle du Parlement italien a eu lieu aujourd'hui. Toutes les rues que devait parcourir le cortège royal, depuis la place du Quirinal jusqu'à la place de Montecitorio, étaient occupées militairement. Un double cordon très serré de troupes d'infanterie et de cavalerie formait la haie; et comme la garnison de Rome n'aurait pas pu fournir un nombre d'hommes suffisant, on a fait venir plusieurs régiments de Naples, de Florence et d'ailleurs. Le roi Humbert s'est rendu à Montecitorio dans la grande voiture de gala, traînée par six chevaux superbes, richement caparçonnés. Il avait à ses côtés le prince Amédée, duc de Gènes, son cousin et beau-frère.

La reine Marguerite avait pris place dans une autre voiture traînée par deux chevaux, avec le prince de Naples son fils. Peu de drapeaux aux fenêtres; dans les rues, une foule assez clairsemée, respectueuse et sans enthousiasme. On saluait, mais point de vivats; quelques rares applaudissements toutefois, dans deux ou trois endroits, sur le passage de la reine Marguerite, qui semble les solliciter. Il est vrai que le temps n'invitait pas à la fête. Le ciel était couvert de gros nuages menaçants; il avait plu quelques instants auparavant et la boue dans les rues montait jusqu'aux chevilles. La cérémonie a duré à peine vingt-cinq minutes. En effet, à onze heures et cinq le roi Humbert faisait son entrée à Montecitorio, et à onze heures trente cinq il était déjà en voiture pour retourner au Quirinal.

Les discours mis par les ministres dans la bouche du roi d'Italie a paru bien modeste et tempéré, disons le mot, bien terne. On s'attendait à une note plus vibrante, à quelques coups de trompette éclatants. Après les fanfares ou fanfaronnades de Turin. On voit bien que M. Crispi désire garder pour lui-même le beau rôle, et déjà il semble jouer au dictateur. Mais revenons au discours royal. Deux points frappant tout d'abord, c'est que le nom de Dieu ou de la Providence n'y est pas prononcé une seule fois et qu'il n'y est fait aucune mention du Vatican et de la question religieuse. Tout au plus la question romaine est-elle effleurée indirectement et d'une façon assez voilée, quoique très affirmative, dans ce second paragraphe: "L'Italie, forte de ses armes, sûre de ses alliances, amie de tous les gouvernements, continue sa marche ascendante. Dans la famille des grands Etats, elle va de pair avec les premiers et ne craint pas de retour en arrière."

Parmi les nombreuses mesures de législation intérieure et les diverses réformes énumérées ensuite dans le discours royal, il en est une qui appelle tout spécialement l'attention, car elle vise directement les catholiques, bien qu'ils ne soient pas nommés. Le discours annonce en effet la présentation d'un projet de loi pour l'extension du suffrage dans les élections municipales. Il est toutefois nécessaire, ajoute-t-il, que la municipalité renouvelée offre à l'Etat une double garantie: 1. que la responsabilité incombe tout entière aux conseillers; "que le souffle de la vie nationale vibre toujours parmi eux," autrement dit, plus de municipalités catholiques, et s'il en existe, on les dissoudra comme à Gênes. C'est l'esprit radical et sectaire de M. Crispi qui s'affirme de plus en plus et tout fait présager que, loin de songer à une restitution de territoire ou à une conciliation quelconque avec le Vatican, c'est une ère d'hostilité ouverte et de persécution avouée qu'il est en train d'inaugurer.

A noter en passant la contradiction manifeste entre l'équilibre de la finance qui n'a pas été troublé et la nécessité de régler le passé, de restreindre les constructions de chemins de fer et de recourir à de nouveaux impôts pour rétablir la soi-disant élasticité du budget.

"Tous les désirs, tous les efforts du roi d'Italie et de son gouvernement n'ont qu'un but: la conservation de la paix, la paix des forts." Personne n'y croit, mais il est toujours bon de l'affirmer. Comment, du reste, y croirait-on, puisque le discours royal ajoute que l'Italie, en envoyant vingt-cinq mille hommes à Massouah et en faisant la guerre à l'Abyssinie, ne vise qu'à la paix? C'est là une singulière preuve de dispositions pacifiques, qui fait sourire. "Dans ce désir, dans ce besoin de paix, d'autres grands Etats de l'Europe sont avec nous sincèrement d'accord." C'est là une grave

accusation lancée aux puissances qui ne font pas partie de la coalition austro-italo-allemande, et dont elles auraient droit de demander raison, car c'est dire qu'elles ne songent, elles, qu'à la guerre. C'est toujours la fable du loup et de l'agneau. Et, sans doute, c'est la France et la Russie qui troublent l'eau de la paisible Italie. Est-ce qu'elle a jamais songé, elle, à s'emparer du bien d'autrui? Toute son histoire n'est-elle pas là pour prouver le contraire?

L'esprit sectaire et radical de M. Crispi, ai-je dit plus haut, s'affirme de plus en plus. Je vais en donner quelques preuves. Dans tous les collèges électoraux où, par suite de mort ou de démission, on doit procéder en ce moment à la nomination d'un nouveau député, la *Riforma*, organe de M. Crispi, préconise les candidats radicaux, presque républicains. Dans les meetings, on laisse impunément insulter la religion et le Pape. C'est ainsi qu'à l'ouverture de la nouvelle année universitaire, le sénateur professeur Moleschott a prêché ouvertement le darwinisme, nié toute révélation et lancé l'anathème au Vatican qui a peur, dit-il, d'une statue, celle de Giordano Bruno. A Mentana, il y a dix jours, un ancien colonel garibaldien a pu tout à son aise bavarder sur la religion et le Souverain Pontife, et il y a trois jours, quand les pèlerins français ont été accueillis par les cris de: "A bas le Vatican! à bas Léon XIII!" la police s'est contentée de recommander aux brailleurs le silence et n'a procédé à l'arrestation des plus exaltés que lorsqu'ils ont poussé les cris de: "A bas la monarchie!" Le gouvernement a fondé à l'université de la Sapienza une chaire de Dante, qui est exclusivement dirigée contre le Vatican. C'est Josué Carducci, le poète impie, auteur de l'hymne à Satan, qui l'a déclaré publiquement aux auditeurs de son cours à Bologne. Cette chaire de Dante lui avait été offerte. Il l'a refusée et voici comment il l'a fait connaître son refus: "Je n'ai pas voulu, a-t-il dit, la chaire de Dante, parce que la loi veut à Rome une chaire dantesque avec un caractère antipapal, avec une signification manifestement hostile. Eh bien, moi, quoique mon ami du Pape, je n'ai pas cru que ce fut bien fait d'employer Dante à cet usage, et d'autre part, ne voulant tromper personne, j'ai refusé."

J'ai dit aussi que M. Crispi posait en dictateur. Il casse en effet les plus anciens ambassadeurs comme le dernier des surnuméraires; témoin M. le comte Corti, mis brusquement en disponibilité. Tout ce qu'il fait est excellent, tout ce qu'il dit est merveilleux et malheur à qui se permet de critiquer. La République française ayant osé annoncer que M. Crispi, en retour de son alliance avec les puissances centrales, avait demandé au comte Kalnocky de faire rendre par l'empereur d'Autriche à Rome au roi Humbert la visite que celui-ci avait faite au premier à Vienne, et que le comte Kalnocky, ayant consulté le Vatican, a refusé, la *Riforma* furieuse s'écrie: "Nous ne voyons pas le plaisir ni l'avantage que trouvent les journaux français à publier des nouvelles désagréables à l'Italie. Ce n'est pas ainsi, ajoute-t-elle, que la France pourra cultiver utilement l'amitié de l'Italie!"

Vous verrez que si les Italiens éprouvent quelque échec en Abyssinie, il ne sera pas même permis de le signaler.

Avant-hier, les journaux, sous ce titre "la famille Crispi", annonçaient que la famille Crispi avait fait retour à la capitale, et que M. Crispi, le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, et nombre de députés et sénateurs étaient allés la recevoir à la gare, tout comme on fait pour la famille royale. N'est-ce pas souverainement ridicule? On ne disait pas toutefois si les deux femmes de M. Crispi étaient toutes deux de la partie. Ce qui est sûr, c'est que les deux habitent Rome, et la femme actuellement en titre a cherché en vain à faire éloigner de la capitale l'épouse légitime. Elle lui a fait offrir indirectement argent, cadeaux, tout ce qu'elle voudrait, pourvu qu'elle ne troublât pas son bonheur par sa présence. Mais la première a toujours répondu: Je mourrai plutôt de faim, mais je resterai à Rome malgré vous pour être votre Némésis.

La Sacrée Congrégation des Rites a tenu hier une séance plénière au Vatican, en présence de N. S. le Pape, et, après émission du vote favorable et motivé de tous les membres et de tous les consultants de la dite Congrégation, le Souverain Pontife a promulgué les décrets de

"Tuto procedi posse" à la canonisation des sept fondateurs de l'ordre des Servites et des bienheureux Claver, Berchmans et Rodriguez, de la Compagnie de Jésus, et à la béatification du vénérable Jean-Baptiste de la Salle.

LA PRINCESSE MARIE DE LUSIGNAN

ET L'ORDRE ROYAL DE MELUSINE

(Suite et fin)

La Princesse Marie de Lusignan, épouse de Mgr le prince Guy de Lusignan, a su grouper autour de sa personne, une foule de gens distingués professant l'amour du prochain, de la religion, du beau et du grand. Comme le nombre de personnes de mérite qui aspiraient à l'honneur d'appartenir à cette phalange d'élite, devenait de jour en jour plus considérable, Son Altesse, par une pensée aussi noble que délicate, voulut rattacher le présent au passé glorieux de sa maison, en faisant revivre en 1881 l'ordre de Mélusine, comme un emblème destiné à resserrer les liens qui l'unissent à ceux dont elle veut honorer les mérites, le dévouement pour sa famille et la coopération effective à ses bonnes œuvres.

En s'entourant de chevaliers et de dames d'honneur, elle n'a voulu leur donner d'autre mission que celle de servir l'humanité, de protéger les arts, les sciences, les lettres, et de soulager les misères. La chevalerie de Mélusine symbolise et récompense ce qu'il y a de plus héroïque dans le courage, de plus désintéressé dans le dévouement, et de plus élevé dans les créations du génie humain; défendre le faible et la vertu, se passionner pour la cause du malheureux, donner sa vie à l'humanité, à l'art et aux sciences, tel est le véritable caractère de cette chevalerie à laquelle la Princesse de Lusignan a consacré toute sa sollicitude. La chevalerie de Mélusine n'a pas été créée dans le but de flatter de petites vanités, de mesquines ambitions, mais d'offrir une prime d'honneur au mérite et, par suite, et de donner une vive impulsion aux dévouements et aux talents. Cette chevalerie se compose de cinq classes de chevaliers et dames d'honneur, savoir: 1. grand-croix, grand chevalier, grande dame d'honneur; 2. grand officier, grand chevalier, grande dame d'honneur; 3. commandeur, chevalier, dame d'honneur; 4. officier, chevalier, dame d'honneur; 5. chevalier dame d'honneur.

Chaque nomination ou promotion de grade est consacrée par un diplôme revêtu de la signature de la grande-maitresse, du grand sceau d'armes, et contresigné par le chancelier de l'ordre. Les chevaliers et dames d'honneur doivent scrupuleusement se conformer à l'antique devise des Lusignan: *Pour loyauté maintenir*, et s'efforcer, non-seulement de se montrer toujours dignes de la distinction honorifique obtenue, mais encore de mériter d'être promus à des grades de la chevalerie de Mélusine par de nouveaux actes de dévouement et de charité, et de nouveaux services rendus à la cause des arts, des lettres et des sciences.

Les insignes se composent de la croix grand modèle, de la plaque et de la croix petit modèle. Les croix de grandeurs différentes se croisent, dans un arrangement identique, des emblèmes suivants: Sur une croix de la forme de celle de Jérusalem, émaillée d'azur et entre les bras de laquelle se trouvent quatre croisettes de la même forme, émaillées de blanc, est placé l'écusson émaillé de la maison royale de Lusignan, surmonté de la couronne royale. Les quatre champs de cet écusson montrent les armes de Lusignan, de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie.

Parmi les chevaliers grand-croix de l'ordre, nous trouvons les noms de LL. MM. les rois d'Espagne, du Portugal, de Saxe, et ceux des présidents des républiques de Venezuela, de l'Uruguay, de Libéria, Argentine, le Taïti, etc., etc., des cardinaux Donnet, San Felice, et de plusieurs autres grands dignitaires ecclésiastiques.

Les citoyens de Québec et les canadiens en général apprendront avec plaisir que S. A. R. la princesse Marie de Lusignan a bien voulu, sur la recommandation du délégué général au Canada, le commandeur major Huguet-Latour de Montréal, nommer M. le Dr Hubert Neilson, de Nelsonville, Québec, chevalier d'honneur de l'Ordre de Mélusine.

Le Dr Jean-Louis-Hubert Neilson est docteur en médecine, seigneur de St-Hubert, chirurgien-major et médecin en chef du régiment d'artillerie canadienne, officier de santé du Collège Royal Militaire du Canada et de la garnison d'artillerie de Kingston, province d'Ontario. Il est le petit-fils de feu l'hon. M. Nelson, fondateur et propriétaire de la *Gazette* de Québec. Il est porteur de plusieurs décorations anglaises, et de l'étoile de bronze du Khédive, pour services distingués: 1o Campagne du Nord-Ouest, 1870; 2o Campagne turcousse, 1877-78; 3o Campagne du Soudan, 1884-85.

On cite entre autres actions méritoires qui ont valu au Dr Nelson ces distinctions, le fait suivant. Un petit nombre d'arabes chrétiens, quelques-uns sujets autrichiens, ont attachés au consulat général d'Autriche à Khartoum, s'échappèrent de cette ville au moment où elle allait être investie par les troupes du Mahdi, en mars 1884, et se réfugièrent pour la plupart dans la province de Dongala.

Durant la campagne du Soudan, l'automne suivant, plusieurs centaines de Dongalais amis, furent engagés par les autorités militaires pour aider les troupes à passer les cataractes du Nil. Parmi ces gens se trouvaient plusieurs de ces réfugiés. La besogne étant terminée vers le 25 décembre, tous ces gens furent payés et renvoyés chez eux.

Chemin faisant, dans le désert qui s'étend d'Ambigail à Dahl, un certain nombre de malfaiteurs Dongalais se ruèrent sur les réfugiés, en assaillant quelques-uns, blessèrent grièvement les autres, les dépouillèrent de tout ce qu'ils possédaient, et les abandonnèrent dans le désert. Heureusement, quelques-uns de ceux qui avaient été les moins maltraités purent se rendre au poste militaire de Tangone sur le bord du Nil. Le Dr Nelson se trouvait dans la place. Vivement ému au récit des malheureux gens, le Dr Nelson, guidé par eux, vint au secours des blessés, en oubliant complètement les dangers auxquels s'exposait. Il pansa les blessés, leur donna de l'argent, et leur distribua des vivres pour leur permettre de continuer leur route jusqu'à Dongala.

Le mudir de Dongala, ayant appris la nouvelle, fit poursuivre, arrêter et punir bon nombre de malfaiteurs. Quant au Dr Nelson, sa conduite courageuse lui valut dans le temps les éloges et les remerciements particuliers de l'agent consulaire de l'Autriche-Hongrie dans la Haute Egypte et du général commandant en chef de l'armée anglaise au Soudan, ainsi qu'une mention spéciale dans le rapport de la campagne (voir la *Gazette officielle* de Londres du 25 août 1885).

Ce fait explique comment le Dr Nelson est devenu chevalier de l'ordre de Mélusine. Son Altesse Royale, la grande-maitresse de l'ordre, représentant les anciens souverains chrétiens de l'Orient, s'intéresse d'ailleurs, d'une manière particulière aux chrétiens de ces régions toujours en butte aux persécutions et aux mauvais traitements de la part des mahométans; elle ne pouvait donc ignorer la noble conduite du Dr Nelson dans cette circonstance.

Les cercles, instituts, sociétés, académies, enfin foule d'organisations scientifiques, littéraires et humanitaires, se sont disputés à l'envi l'honneur d'offrir leurs titres et insignes à la Princesse, comme hommage rendu à son inépuisable dévouement à l'avancement des œuvres de l'esprit et à la propagation de l'esprit de charité. L'hôtel de Lusignan, avenue d'Eylau, était voisin de la maison de Victor Hugo. Les deux immeubles appartiennent à la famille des anciens rois de Chypre. Les jardins sont contigus. Que de fois le grand poète n'a-t-il pas quitté son cabinet de travail pour écouter, aux heures de répétitions, la voix mélodieuse de sa charmante voisine et propriétaire.

Le jour du centenaire d'Hernani, Victor Hugo adressait à la princesse la note suivante: "Mercredi, 25 février 1885." Entre nos deux âges, madame, il y a la place d'un centenaire d'Hernani. Mes quatre-vingt ans, offrent leurs respects à vos trente ans."

Victor Hugo habitait auparavant le No 27, de la rue de Clichy, lorsqu'en 1878, sur le conseil de ses amis, il se mit en quête d'un appartement qui fut à la fois à la campagne et à la ville. La maison Lusignan lui convint merveilleusement à ce double point de vue. C'est ainsi que Victor Hugo devint le voisin de la Princesse Marie, et le fut jusqu'à sa mort. Deux jours à peine après la mort du

poète, un anglais venait offrir deux millions de francs pour la propriété. *Extraits de notes obtenues du major L. A. Huguet-Latour.*

N. LEVASSEUR.

Contestation d'élection

COMTÉ DE LAPRAIRIE

La cause de l'élection contestée de M. Odilon Goyette, s'est continuée, hier, devant l'honorable juge Loranger. L'honorable M. Lacoste, C. R., M. Bisailon et M. Pagnuelo, C. R., représentent le requérant, et M. Préfontaine agit pour le défendeur.

A l'ouverture de la cour, M. Préfontaine, avocat de M. Goyette, présente au nom de son client une seconde déclaration conçue en ces termes:

"Vu la vague et la généralité des articulations de faits produits par le requérant et l'absence de précision dans ses accusations, et sous la réserve de faire reviser par la cour de Révision le jugement interlocutoire rendu en cette cause par l'honorable juge Mathieu sur la motion pour renvoi des dites particularités;

"Vu qu'en face d'un bill de particularités vague, incertain et général, le défendeur soussigné peut être entraîné dans des dépenses énormes et ruineuses;

"Pour éviter ces frais, le dit défendeur admet que des manœuvres frauduleuses de nature à annuler son élection ont été commises par certaines personnes qui, d'après la loi et la jurisprudence étaient ses agents pour les fins de la dite élection, mais que les dites manœuvres ont eu lieu hors sa connaissance et sans son autorisation.

"Saint Constant, 5 décembre 1887.

ODILON GOYETTE.

"Témoin: Roch N. Ferté, M. D."

M. PRÉFONTAINE ajoute que M. Odilon Goyette est dangereusement malade des fièvres typhoïdes, à sa résidence de Saint Constant.

L'honorable M. LACOSTE, au nom du requérant, présente sa motion pour permission d'amender ses articulations de faits en y ajoutant trois articles alléguant certains actes de corruption commises par le défendeur et ses agents. Cette motion est appuyée d'un affidavit établissant que ces articles ont été omis par oubli dans la préparation des articulations de faits. Il soutient que cette permission peut être accordée, car l'esprit de la loi et la Jurisprudence l'autorisent.

M. PAGNUELO parle à l'appui de la motion. Il soutient que la preuve en cette cause ayant déjà établi un système de corruption éhontée dans la dite élection, cela justifie la cour d'accorder cette motion.

M. PRÉFONTAINE s'oppose à la motion. Il croit que l'enquête est inutile vu la déclaration produite par le défendeur. Il se plaint de la généralité des termes de l'articulation de faits du requérant et soutient que les trois articles que l'on demande la permission d'ajouter sont entachés de la même irrégularité et permettent au requérant de faire la pêche à la preuve. Il soulève les objections déjà soulevées par lui devant l'honorable juge Mathieu pour faire rejeter les articulations de faits en cette cause. Il soutient que l'omission par oubli de certaines articulations est fatale et ne peut être réparée; et que l'affidavit appuyant la motion est insuffisant.

L'honorable M. LACOSTE réplique que les deux déclarations successives produites par le défendeur, contenant des réserves, ne justifiaient pas le requérant de ne pas procéder à sa preuve. Si l'on avait fait une déclaration pure et simple il aurait peut-être eu lieu d'abandonner la contestation. Quant à la généralité des articulations de faits, il soutient que l'usage, dans le district de Montréal, est de préparer les articulations de cette façon. C'est aussi l'usage suivi en Angleterre, où des juges ont même ordonné de procéder, sans qu'il y eût dans la cause d'articulations. Les articulations de faits en cette cause, de même que ceux que la motion demande permission d'ajouter, sont suffisamment précises, conformes à l'esprit de la loi et à la jurisprudence.

La motion est prise en délibéré.

M. PRÉFONTAINE demande l'ajournement de l'enquête. Il ressort, dit-il, des déclarations faites par l'avocat du défendeur et par le défendeur lui-même, qu'il admet que des manœuvres frauduleuses ont été commises par ses agents hors de sa connaissance: le requérant ne trouve

pas ces déclarations assez explicites: c'est pourquoi j'ai préparé une déclaration calquée sur celle du défendeur, dans la contestation d'Hoche-laga, admettant que des manœuvres suffisantes pour annuler l'élection, ont été commises pour les agents du défendeur, hors sa connaissance, mais que le dit défendeur se réserve le droit de contredire toute preuve tendant à sa déqualification. M. Goyette est dangereusement malade des fièvres typhoïdes à sa résidence, à Saint Constant, et je produis sur ce point l'affidavit du notaire F. E. Arnold. Je m'engage à faire signer aussitôt que possible par M. Odilon Goyette cette déclaration.

Le juge dit qu'après le témoignage de M. Aimé Bourassa la cour s'ajournera jusqu'à mardi.

AIMÉ BOURASSA, cultivateur de Laprairie, continue à rendre son témoignage commencé mercredi. Au comité, dit-il, je les ai vu préparer des procurations. Je ne me rappelle pas de procuration lonnée à Joseph Bourassa. Il n'a pas été question, au comité de supposition de personne. Je ne me rappelle pas avoir entendu dire le jour de la votation ni auparavant qu'on devrait faire voter des personnes mortes. Je connais deux Edmond Lefebvre, l'un cultivateur l'autre journaliste. Quelqu'un m'a demandé si Edmond Lefebvre, journaliste, était sur la liste. Je ne me rappelle pas qui c'est.

Il n'a pas été question entre moi et le Dr Longtin de faire voter des personnes qui n'avaient pas droit de vote. Je ne puis pas vous dire s'il est à ma connaissance que des lettres contenant de l'argent aient été distribuées. Il n'en a pas été question devant moi. J'en ai entendu parler après la votation.

Je connais Emilien Biscornet. Je l'ai vu chez lui quelques jours avant la votation. Je lui ai parlé d'élection. Je lui ai demandé s'il prétendait voter. Il m'a dit que oui. Je lui ai dit: "Si tu penses que ça peut faire dommage à ton commerce ne vote pas. Fais comme tu voudras. Je ne lui ai pas demandé pour qui il votait. Je le considérais comme conservateur. Je ne me rappelle pas qu'il m'ait parlé de son bulletin. Il avait été question, au comité, d'aller le voir, et je m'en étais chargé. Je ne lui ai pas demandé pour qui il voterait."

Le jour de la votation, je me suis tenu au comité au village de Laprairie. Je n'ai pas connaissance qu'Athanasie Poissant ait voté, ni J. B. Surprenant, ni Ovide Normandin. Il n'a pas été question devant moi que ces personnes fussent voter. J'ai vu travailler M. Préfontaine au comité. J'ai vu des procurations en blanc sur la table, mais je ne me rappelle pas les avoir vu remplir. Je n'ai eu aucune procuration en ma possession. Je n'en ai vu entre les mains de personne.

Durant l'élection je suis allé chez Alphonse Barret. On y a pris un verre de bière.

Q—Savez-vous quel est le montant dépensé par le comité dans cette élection?

Objecté à cette question comme n'étant pas autorisée par les articulations de faits.

Le juge exprime l'opinion que cette preuve de corruption générale ne peut être faite. Il a consulté ses collègues sur le sujet et ils sont aussi de cet avis.

L'honorable M. Lacoste retire sa question, disant qu'il croit pouvoir, lundi, citer des autorités montrant la régularité de sa question.

Le témoin est transquestionné par M. Préfontaine. Il dit que le comité chez Henri Brossard ne se composait réellement que de M. Préfontaine et du dit Henri Brossard. Le jour de la votation je suis resté au comité, après avoir voté, parce que j'avais peur d'être arrêté. J'ai été, en effet, arrêté vers midi. Je ne me rappelle pas si l'honorable M. McShane m'a demandé de l'accompagner. Quand je suis parti avec lui, c'était pour aller au Grand-Tronc. Je n'ai jamais vu M. Goyette au comité. Il s'est occupé très peu de l'élection. L'honorable M. McShane a parlé généralement en anglais. Quand il a parlé aux gens du Grand-Tronc, c'était sur le ton de la conversation ordinaire. Ce qu'il leur a dit n'a pas paru leur faire grande impression. Je n'ai jamais parlé, moi-même de son vote à Damase Emond, à part le matin de la votation, quand je lui ai demandé pour qui il était. L'offre d'une piastre que j'ai faite à Dupuis, c'était pour payer sa journée. Il a refusé et il est resté à son ouvrage.

Il y a eu durant l'élection un grand nombre d'assemblées publiques et beaucoup de personnes de

Montréal se sont occupées de cette élection. Ré-examiné.—Il y avait beaucoup d'étrangers de la ville à Laprairie. C'est au comité de Laprairie que les instructions se donnaient. Là se tenait M. Préfontaine, qui dirigeait l'organisation générale. Je n'ai pas eu connaissance qu'il se soit fait du travail à Laprairie. C'est quelqu'un du comité qui m'a demandé d'accompagner M. McShane, mais je ne me rappelle pas si c'est M. Préfontaine. La cour s'ajourne jusqu'à lundi matin.

EN VENTE AU BUREAU DU "Courrier du Canada" VOYAGE AU CANADA DANS LE Nord de l'Amérique Septentrionale FAIT DEPUIS 1751 à 1761 Par J. C. B. Manuscrit précieux et absolument inédit TIRAGE LIMITÉ PRIX \$1.00 LE VOL. Broché—in-8—255 PAGES

SOMMAIRE Correspondance romaine. La princesse Marie de Lusignan. Contestation d'élection. Sauvons nos annales. Investigateurs. Dépêches. Echos et nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES Avis.—A. Gobeil. do do Malles par le Pacifique.—A. G. Tourangeau. Cour de Circuit.—Fiset et Burroughs. do do Ecole de Cavalerie et Batterie B. Québec.—C. Eng. Panet. Académie de musique.—Bernard & Allaire. Avis aux entrepreneurs.—A. Gobeil. vis au Clergé et au Public.—A. Toussaint & Cie. Institutrice demandée.—Pierre Héland. Avis.—A. M. Burgess. Milice.—C. Eng. Panet. Grande vente à bon marché.—Behan Brothers. Institutrice demandée.—Jacob Cantin. Nouveauté ! Nouveauté ! Giguère & Cie. Ligne Allan (voir 4ème page.) Histoire de la paroisse de Charlebourg

CANADA QUÉBEC, 14 DECEMBRE 1887

SAUVONS NOS ANNALES

Il y aura, le 15 décembre courant, à Montréal, une exposition de portraits historiques, organisée par la Société numismatique et archéologique de cette ville.

Au milieu de nos luttes et de nos discussions souvent stériles, on aurait tort de ne pas accorder à cet événement toute l'importance qu'il mérite. Il y a là une initiative généreuse, une tentative intelligente et patriotique pour laquelle nous félicitons chaleureusement la Société numismatique, dont l'honorable juge Baby—un de nos plus distingués érudits—est le président, et M. A. de Léry Macdonald le dévoué et très compétent secrétaire.

M. de Léry Macdonald vient d'adresser à l'un de nos confrères mont-réalis la lettre suivante, que nous croyons utile de reproduire :

Le 15 décembre prochain, tel que déjà annoncé, aura lieu dans les salles de la Société d'Histoire Naturelle, l'exposition de portraits historiques organisée par la Société numismatique et archéologique de Montréal. Depuis six mois un comité qui est à l'œuvre sous la direction de l'honorable juge Baby, et grâce à des recherches incessantes on a réussi à retrouver (je dirais presque exhumé dans certains cas) au delà de deux cents portraits d'anciens canadiens. Voilà donc déjà de quoi faire en soi une exposition intéressante ; mais la Société Archéologique ne croira avoir accompli sa tâche qu'après avoir eu de tous les moyens pour arracher à l'oubli et à la destruction ce qu'il nous reste de tableaux de ces personnages qui furent les illustrations de notre histoire. Le but donc de notre entreprise est

d'attirer l'attention du public sur le grand nombre de ces vieux tableaux qui existent dans nos familles, cachés souvent dans des armoires ou relégués aux greniers, et de faire apprécier la nécessité de les conserver avec soin. Le temps n'est peut-être pas si lointain où nous aurons à Montréal une galerie nationale et c'est alors que l'œuvre de la Société Archéologique produira son fruit. Faire cesser la destruction de ces vieux tableaux, aussi bien que de toute autre relique canadienne, voilà le motif qui anime les membres de notre société dans cette circonstance et nous avons cru que ce serait là une manière digne et utile de commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre société.

L'antiquaire dans ses travaux rencontre bien des obstacles ; mais son ennemi le plus formidable est incontestablement nos bonnes ménagères modernes. Pour elles les tableaux de ces vieux guerriers cuirassés portant sur leur sombre armure des croix de St-Louis, gagnées peut-être sous Montcalm ou Lévis, ne sont que des vieilleries peu en rapport avec les chromos aux couleurs brillantes et les cadres voyants qui ornent nos salons d'aujourd'hui.

Que de manuscrits précieux, que de livres rares n'ont-elles pas sacrifiés..... en faisant le ménage. Le sort du journal des Jésuites est bien connu. Un dernier cahier fut trouvé dans une boîte à bois, à Québec, attendant le lendemain pour être employé à allumer le feu, comme l'avaient fait ses prédécesseurs.

A Contrecoeur, j'ai vu chez M. Fournier de Bellevue, cultivateur à l'aise, un parchemin nommant à la charge de Garde des Forêts, son oncle, le sieur Jacques Fournier de Bellevue, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Il ne restait plus que la partie supérieure du document. Le bas, où était la signature du Duc d'Orléans, Régent, avait été taillé avec soin dans des lisières pour être collées sur les fentes des fenêtres pour garantir contre les froids de l'hiver. C'était la dernière pièce d'une liasse de parchemins qui avaient été utilisés pour ce but, assurément pratique ; mais pas tout-à-fait suivant les vues des Rois dont ils portaient les signatures.

La destruction à la grosse des papiers de la famille de Longueuil, si intimement liée à l'histoire de notre ville, mérite d'être mentionnée. C'était pendant l'affaire du Trent, on avait besoin d'installation pour les troupes envoyées à Montréal. Des magasins appartenant à la famille Grant de Longueuil furent retenus. Or, dans le grenier d'un de ces magasins il y avait une grande quantité de papiers. Il s'agissait de s'en débarrasser. Le moyen en était simple. On les fit transporter, sans même se demander ce qu'elles pouvaient être, sur la ferme Logan et là elles furent réduites en cendres. En passant, quelqu'un arracha de cet amas de papiers quelques pièces. Une était la lettre d'abolissement de l'illustre Charles Lemoine, le bras droit de Maisonneuve dans la fondation de notre ville ; une autre était les lettres patentes érigées en Baronnie la Seigneurie de Longueuil. Trente tombereaux remplis de ces papiers s'acheminèrent vers la ferme Logan. C'était là la haute appréciation que la famille Grant montrait des gloires de la famille Longueuil qui a donné à notre pays d'Iberville, Sainte-Hélène, Maricourt et Bienville, et que le Baron Grant était tenu de respecter en assumant son titre. Je cite ces exemples à dessein, pour montrer qu'il faut mettre fin à cette destruction irréparable des pièces qui sont si précieuses pour nos archives nationales.

En terminant je fais appel, au nom de la société numismatique à tous ceux qui ont dans leur salon "ou dans leur grenier", quelques vieux tableaux même ceux presque effacés et aux cadres délabrés, de vouloir bien nous les prêter pour le 15 décembre prochain.

En faisant cela, ils contribueraient matériellement au succès de notre entreprise patriotique.

A. C. DE LÉRY MACDONALD, Secrétaire du comité. 391 rue Manacé.

Nous appelons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur cette intéressante communication de M. de Léry Macdonald. Chacun peut en faire son profit, et bien des gens, après l'avoir lue, devront éprouver le besoin de se plonger dans un sérieux examen de conscience.

L'histoire des papiers de la famille de Longueuil est vraiment navrante pour tout bibliophile et tout archéologue digne de sa vocation. Et que de cas analogues ! Que de trésors perdus ! Que de richesses historiques gaspillées, détruites, évanouies en fumée, mutilées par la dent des rongeurs, gâchées par l'humidité perdue, ou transformées mécaniquement en pâte informe, puis en papier vierge, dans la boutique du papetier. Tel roman banal, telle fade brochure, dont nous tranchons aujourd'hui les feuilles toutes fraîches d'une main distraite, était peut-être, il y a cent ans, une pièce rare, un acte précieux, un document de valeur capitale. Habent sua fata...

Que sont devenus les deux volumes manuscrits in-folio, l'un "couvert de rouge," et l'autre "couvert de parchemin," (*) dans lesquels se continuait le Journal des Jésuites jusqu'à l'année 1755. Ce que nous en

avons nous même seulement à l'année 1670. Où est le reste ?

Où sont les registres de l'ancien Conseil de Québec, antérieur au Conseil Souverain ? C'est en vain jusqu'ici qu'on les a cherchés à Ottawa, à Québec et à Paris.

Que sont devenus, en France, tant de pièces importantes pour notre histoire, qui faisaient partie des archives de la marine ?

Durant les grands sinistres de la Révolution, "on les négligea à un tel point qu'en 1793 un poste de "garde nationale se trouvait établi " dans l'édifice même où étaient déposées les archives. Il est de tradition que pendant cinq semaines de "l'hiver rigoureux de cette année, " ces précieux documents servirent à "alimenter le poêle des soldats. (*)"

De pareils traits arrachent un cri d'indignation à tous ceux qui ont le culte du passé, et le noble souci de la vérité historique.

Nous conjurons donc tous nos lecteurs et toutes nos lectrices, de prêter l'oreille aux exemples cités par M. le Secrétaire de la Société archéologique. Nous leur crions avec l'honorable juge Baby :

Conservez précieusement tout ce qui vous tombe sous la main, depuis la lettre familière et la plus insignifiante en apparence, jusqu'au mémoire sérieux et quelquefois fort lourd de l'homme politique. Registres, commissions, ordres, instructions, actes notariés, marchés, notes, reçus, factures, petits carrés de papier froissés, grandes feuilles couvertes en tout ou en partie d'écritures illisibles, mettez tout cela religieusement de côté, c'est la propriété de l'histoire, cela lui appartient. (Discours au Congrès national, tenu à Montréal en 1884.)

C'est avec tout cela en effet, que l'on fait l'histoire, la grande et la petite, les annales volumineuses et les monographies au cadre plus restreint.

Nous souhaitons un plein succès à la Société numismatique et archéologique de Montréal.

PETITE GAZETTE

La pétition contre M. Porter, député conservateur pour Huron-Ouest, a été abandonnée par les grits. Le candidat défait était M. M. C. Cameron, l'un des chefs de l'opposition et l'un des hommes les plus violents qui aient passé dans la Chambre des Communes.

Le frère de l'hon. Ed. Blake dit qu'il n'est pas probable que l'ancien chef de l'opposition puisse assister à la prochaine session du Parlement. Il va faire un voyage en Egypte et en Palestine.

On lit dans la Minerve :

Il est question d'une grande assemblée à Laprairie pour protester contre l'achat des consciences, les parjures et la fraude systématique qui se sont pratiqués dans la dernière élection.

Les honnêtes gens du comité se doivent à eux-mêmes d'effacer cette tache par une noble et fière protestation.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Raoul de Beaujeu, ancien député, décédé le 11 courant, en sa résidence du Coteau-du-Lac, à l'âge de 40 ans.

M. de Beaujeu fut élu en 1871 et 1875 pour le comté de Soulanges comme député à la Législature de Québec, et en 1882 comme député à la chambre des communes. Il était indépendant en politique.

M. G. Bresse, fabricant de chaussures de Québec, vient d'être nommé Conseiller Législatif, en remplacement de l'honorable M. J. E. Gingas, démissionnaire.

L'Electeur de ce matin publie pompeusement le portrait de l'honorable M. Turcotte, premier-ministre par interim de la province de Québec !

Mil-huit-cent-soixante-dix-huit, mil-cent-quatre-vingt-sept ! Neuf ans seulement !

Ces deux dates ne disent-elles rien à nos anciens frères d'armes, les conservateurs-nationaux, qui pleuraient de rage à nos côtés, dans les galeries de la Chambre, lorsque M. Turcotte trahissait sa parole et ses engagements sacrés pour une place d'Orateur ?

L'honorable M. Pierre Garneau, M. J.-Geo. Garneau et M. Gustave

(*) Harrisse.—Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France. Introduction, p. X.

F. Hamel ont quitté Paris pour l'Italie.

M. et Mme J.-G. Bossé ont également quitté Paris pour se rendre à Rome.

M. E.-A. Meredith, ancien député-ministre de l'Intérieur, passe l'hiver à Nice avec sa famille.

DÉPÊCHES

POLITIQUE FRANÇAISE

Paris, 13.—Le message du président Sadi-Carnot a été soumis aux chambres aujourd'hui. Le président y demande l'adoption d'une politique de concorde et d'apaisement et aussi insiste pour qu'on fasse des réformes pratiques en vue d'améliorer l'état des finances.

Ce message a été bien reçu par la chambre. Une fois lu, la chambre s'est ajournée à jeudi prochain.

M. Tirard, premier ministre, soumettra un projet de loi demandant le vote d'un budget provisoire pour trois mois.

La bourse a été ferme aujourd'hui jusqu'au moment de la clôture. Elle devint faible alors et cela était dû aux rumeurs qu'il existait de nouvelles difficultés dans le cabinet.

M. JULES FERRY

Paris, 13.—Le rétablissement de M. Ferry est si satisfaisant qu'on a jugé opportun de ne pas publier de bulletins sur l'état de sa santé.

M. WILSON ACQUITTÉ

Paris, 13.—La Cour d'Arrêt a rendu jugement aujourd'hui et déclare qu'il n'y avait pas eu d'offense prouvée contre M. Wilson, le genre de l'ex-président Grévy. En conséquence les accusations portées contre M. Wilson ont été renvoyées.

LE TRAFIC DES DÉCORATIONS

Paris, 13.—Les accusations portées contre Grazon et Goron, dans l'affaire des scandales à propos des décorations de la Légion d'Honneur, ont été renvoyées. Mme Limouzin en est quitte pour payer les frais du procès.

Le Sénat a proclamé l'expulsion du général d'Andlau en prétendant qu'il est passible d'arrestation s'il ose siéger au Sénat.

ADRESSE A MGR PERSICO

Londres, 13.—Une adresse signée de plusieurs catholiques anglais va être présentée à Mgr Persico, qui a été chargé par le Pape de faire une investigation sur les affaires de l'Irlande, lui assurant qu'il a leur confiance et témoignant de leur fidélité et de leur attachement au Pape. L'adresse répudie la conduite des anglais catholiques qui se sont montrés hostiles à l'Irlande. Le marquis de Ripon, lord Ashburkam, lord Oxford et d'autres gentilshommes éminents ont déjà signé l'adresse.

AFFAIRES D'IRLANDE

Dublin, 13.—Les détectives sont activement occupés à surveiller certaines personnes de la ville et des environs. La force des détectives est aussi activement occupée qu'en 1883 pendant les troubles des invincibles.

Echos & Nouvelles

Le Croup et les Affections de la Gorge et des Pouxons sont traités avec succès par le Baume d'Allen

Morts subites au Cap St-Ignace Dans l'espace de huit jours il est arrivé deux morts subites dans la paroisse du Cap St-Ignace. Les deux victimes sont des vieillards.

Un nommé Fabien Bernier, étant parti après souper pour aller veiller chez un ami, a été trouvé mort sur le chemin quelque temps après son départ. Il était âgé de 73 ans.

Autre un nommé Prisque Gagné, âgé de 80 ans et dix mois, est mort subitement en parlant à son épouse pendant qu'il se préparait un remède.

Les deux défunts étaient très considérés dans la paroisse.

Le Pain-Killer comme l'aiment n'a pas son égal dans les Engueures, Brûlures, Contusions, Coupures, Entorses, &c

Témoignage d'estime Le rév. M. Bernier, curé de St-Epiphanie, ayant été élevé à la dignité de chanoine de la cathédrale de Rimouski, ses paroissiens ont profité de la circonstance pour présenter au titulaire une adresse accompagnée d'une bourse.

Le rév. M. Bernier s'est montré très sensible à cette sympathique démonstration. Il a dit, dans sa réponse à l'adresse, qu'il espérait finir ses jours au milieu de ses bons paroissiens de St-Epiphanie.

Conférence à St Michel Sur invitation du révérend M. Déziel, jeudi, à deux heures, M. Faucher de St Maurice, M. P. P., donnait une conférence à St Michel de Bellechasse, au profit de la chapelle de Notre Dame de Lourdes

Le secret pour vivre 100 ans

On peut facilement conserver sa santé plusieurs années. La tempérance, l'abstinence et le soin dans la nourriture que l'on mange sont les principales conditions. Il faut toujours faire usage de la poudre à faire lever la pâte dite Crème de Tartre Impériale pour les biscuits et cette partie de la nourriture sera bien. Elle est en vente chez tous les épiciers.

Lac-St-Jean

LE TRANSPORT DES MALLÉS

A une assemblée publique des citoyens de St-Prime, tenue récemment et présidée par le maire, M. Stanislas Maurice, une série de résolutions ont été adoptées :

Que les citoyens de St-Prime regrettent sincèrement que le gouvernement n'ait pas déjà accordé à la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean un octroi suffisant pour permettre que les malles du lac St-Jean soient transportées par les chars.

Que l'assemblée ayant appris que la compagnie devait fermer le chemin si elle n'obtenait pas l'octroi pour le transport des malles du lac St-Jean, espère que le gouvernement se rendra à notre désir et à celui de la compagnie, en lui octroyant le contrat des malles, ce qui obligera cette dernière à faire circuler des trains réguliers sur toute la ligne.

Que si la compagnie est obligée de former son chemin pendant quatre mois, cela causera un tort considérable aux habitants du lac St-Jean. En sus du retard des malles il faut considérer que cela arrêtera beaucoup l'élan de la colonisation vers le lac St-Jean.

Que la ville de Québec ainsi que toutes les paroisses environnantes, qui en voient leurs fils coloniser les belles terres du lac St-Jean devraient, dans l'intérêt de leurs enfants ainsi éloignés d'eux, signer et adresser au gouvernement fédéral des requêtes appuyant les demandes que nous faisons au sujet de nos malles.

Que l'assemblée n'a nul doute que, si la compagnie obtient le contrat des malles du lac St-Jean, le transport se fera régulièrement même malgré la grande quantité de neige, vu qu'elle a à sa disposition treize locomotives très fortes et six charrires à neige des mieux conditionnées.

Ce que je ferai !

Les symptômes de l'exès de Bile sont malheureusement trop bien connus. Ils diffèrent jusqu'à un certain point chez les différents individus. Un homme Bileux est rarement un mangeur à son déjeuner. Trop fréquemment, hélas il a un excellent appétit pour les liquides mais il en manque le matin pour les solides. Sa langue mérite d'être examinée en tous temps ; si elle n'est pas blanche et chargée, elle est rude, à coup sûr.

Le système digestif est tout à fait en désordre et la Diarrhée ou la Constipation est un symptôme ou les deux peuvent alterner. On rencontre souvent les Hémorrhoides et même perte de sang. Il peut y voir du vertige et souvent du mal de tête et de l'acidité ou flatulence et sensibilité au creux de l'estomac. Pour corriger tout cela sinon le guérir essayez la Fleur d'Asoté de Green, elle coûte peu et des milliers de personnes attestent son efficacité.

Funérailles du Frère Martin John

Les funérailles du regretté frère Martin John ont eu lieu hier matin à l'église St Patrice au milieu d'un grand concours de prêtres, de religieux et de citoyens.

Il y avait en outre 1200 élèves qui fréquentent les écoles des frères à Québec et 240 jeunes gens avec bannières et insignes funéraires appartenant à la Société St Joseph qui a été fondée par le défunt il y a 8 ans à l'école Commerciale des Foulons.

Mgr Legaré a fait la levée du corps et a donné l'absoute. Le rév. Père Supérieur Haydn officiait, assisté des rév. P. Cronan et M. Finau, du Séminaire à Québec. MM. T. M. Labrecque, directeur du Grand Séminaire, Faguy, de la cure paroissiale, McGuire et Drolet, ancien curé de Sillery, étaient au chœur.

Au bas chœur, on remarquait M. le surintendant de l'Instruction Publique et ses deux secrétaires, M. le chevalier Robitaille, M. le sénateur Baillargeon, tous deux affiliés à l'Institut des F. P., et un grand nombre d'autres personnages marquants de la ville.

Au centre, se trouvaient le rév. Frère Christian, supérieur des Frères au Canada, les RR. Frères Arnold et Alphonse, directeurs des principales maisons des frères à Montréal, et le Frère Chrysostôme, de l'Islet, et tous les frères de Québec.

Les frères directeurs des diverses écoles de la ville, les Frères Jérôme, Ephiphanius, Stephens et Paulsen étaient les porteurs de leur collègue défunt, assistés des frères Turibus et Maurice.

Un cortège immense formait le convoi funéraire qui a reconduit le défunt jusqu'au Cimetière Belmont où il repose de son dernier sommeil.

Employez les Poudres de condition "Maud S" quand vos Chevaux ont votre Bétail ont perdu l'appétit.

Accident de voiture

Hier après-midi, vers quatre heures, une voiture qui stationnait sur la rue St-Jean, devant le magasin de M. Stanley se disposait à partir quand la voiture à deux chevaux de l'hon. I. Thibaudau, qui arrivait à grand train à la croisée. Les chevaux de la voiture de M. Thibaudau n'ayant pu être maîtrisés à temps par le cocher, sont embarqués dans l'autre voiture où se trouvaient deux dames. Pendant un instant on a craint un effroyable accident, mais quelques braves jeunes gens se sont élancés et ont réussi à retirer les deux dames de sous les pieds des chevaux. L'une d'elles Melle Thompson cependant a eu un bras cassé. Un des chevaux de M. I. Thibaudau a été blessé. La voiture qui contenait les deux dames a été sérieusement endommagée.

Voulez-vous plaire à votre famille : rehaussez le goût de vos Puddings, Pâtisseries et Gâteaux, avec les Extraits "Royal."

Nomination

M. le docteur Duquette a été nommé hier médecin interne de l'Asile de la Longue Pointe. Il sera remplacé en qualité de médecin visiteur par M. le docteur Francis Devlin, fils de feu M. Bernard Devlin, autrefois député de Montréal Centre.

Grand Séminaire de Bayonne

28 NOVEMBRE

Jeudi dernier, le talent si souvent loué, tant de fois admiré, de l'artiste que nous connaissons et aimons tous, a reçu une nouvelle et solennelle consécration. On se faisait une fête d'entendre M. David au grand Séminaire de Bayonne, aussi y a-t-il trouvé un nombreux auditoire, un accueil chaleureux et cordial. Quels qu'aient été ailleurs les triomphes du pèlerin littéraire, il est difficile qu'il ait jamais obtenu un succès de plus franc aloi. Monseigneur l'Evêque présidait la séance ; pour répondre au désir de sa Grandeur, M. David a lu tout à tour, du Bossuet et de Lacordaire. Cette lecture faite avec intelligence, avec âme, nous a prouvé que l'habile professeur ne redoutait pas plus l'improvisation que les morceaux dont il a pénétré, par l'étude et dans le silence de la méditation, le génie, le sens et les intentions, les nuances ou les profondeurs. L'auditoire n'a pas été avare de ses applaudissements, dont Monseigneur donnait le signal avec tant d'instance, une bienveillance et une grâce parfaite.

Dans le Prisonnier et le Papillon, petit chef-d'œuvre de sentiment, M. David a su trouver des accents si vrais, si pathétique que nous avons surpris dans l'auditoire plus d'une larme furtive. En somme cette magnifique séance de chant et de déclamation sera un brillant fleuron de plus pour la riche couronne de l'artiste et laissera au grand Séminaire de Bayonne un souvenir impérissable.

Si les affections de vos poux nous ont une origine scrofuleuse, la Salsepareille d'Ayer vous fera plus de bien que toute autre médecine.

—Si les affections de vos poux nous ont une origine scrofuleuse, la Salsepareille d'Ayer vous fera plus de bien que toute autre médecine.

Le peuple demande protection—Médicines brevetées

Que sont-elles ? En général ce sont des prescriptions qui ont été employées avec grand succès par de vieux médecins bien connus. Des milliers d'invalides ont été guéris, contre toute attente, par leur emploi, et elles font l'étonnement et la crainte des collèges de médecins aux Etats-Unis, tellement que les médecins qui prennent leurs degrés à ces collèges médicaux sont priés de déprecier les Médicines Propriétaires, vu qu'elles leur font perdre leurs meilleures pratiques. Comme fabricant des Médicines Propriétaires le Dr G. G. Green, de Woodbury, N. J. espère avec confiance—afin de prévenir les risques auxquels s'exposent presque tous les jours les malades et les affligés en se servant de Médicines Brevétées conseillées par des personnes inexpérimentées seulement dans le but de les propager, et par des médecins incompetents et sans expérience qui sont la peste des villages et des villes, et encore par d'autres s'intitulant médecins et qui sont plutôt des croque-morts, faisant des expériences sur leurs patients tout en leur dorant leur santé et leur argent,—le Dr Green, disons-nous, espère donc pour le bien des affligés que le gouvernement protégera la nation en faisant des lois pour régulariser la pratique de la médecine par des médecins d'une plus grande expérience et plus instruits, et par là il relèvera l'honneur et le crédit de la profession, et en outre qu'il fera des lois pour l'enregistrement des récipes des Médicines Propriétaires, sous examen et décision de Chimiste et des Médecins nommés à cet effet, avant qu'elles n'aient obtenu la licence pour usage général. Il donnera volontiers la formule du Syrop Allemand de Beschee et de la Fleur d'Asoté de Green sous de telles lois, avec une telle protection, et aussi il enlèvera au peuple ses préjugés, évitera la compétition et l'imitation de médecins sans valeur.—(Tiré du Mail de Chicago, 3 août 1887.)

Société d'industrie laitière

La prochaine convention annuelle de la société d'industrie laitière de la province de Québec, aura lieu à Saint-Hyacinthe, les 11 et 12 janvier (1888).

Avis aux Mères

Le "syrup calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé pour la douleur des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

L'Affaire Fahey & Cie

Rien de bien nouveau dans l'affaire de Fahey & Cie, dit la Presse d'hier. La collection des accusés est maintenant complète, puisque l'on a sous les verrous, un détective privé, un ex-détective de la cité, un constable de la police municipale et un gardien de nuit.

Toutes les classes du monde policier sont représentées dans ce scandale. Fahey et Neagle se plaignent du régime de la prison et ils ont demandé la permission de pouvoir se promener dans les corridors attendu qu'ils digèrent mal.

Malgré la gravité du cas, M. Payette n'a pas cru devoir leur accorder cette faveur. Depuis hier, les prisonniers sont entièrement séparés les uns des autres et ne peuvent plus se voir. Fahey est logé dans une cellule à l'extrémité ouest de la prison. Neagle à l'est et Bureau au milieu, quand à Plante il a été casé dans une aile des bâtiments.

Ce matin, il y avait encore grande foule devant le palais de justice pour assister à l'arrivée des prisonniers.

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.
DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.
Messieurs: Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER.

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, de venir auprès de vous et de vous recommander les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de puces scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante-trois ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils ne croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui.
A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."
HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système. PRÉPARÉE PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes; prix \$1, six pour \$5.

Palmo-Sulphur Soap.

Merveilleusement efficace pour calmer les démangeaisons de la peau et la conserver dans un état de santé parfaite. Elle est, et comme agent curatif des affections de la peau, et comme agent curatif des affections de la peau, et comme agent curatif des affections de la peau.

PALMO-TAR SOAP.

NOUS AFFIRMONS AVEC ASSURANCE QUE LE SAVON N°1 PAS DE BIVAL POUR AMÉLIORER LE TEINT ET LA PEAU. LA PLUPART DES ERUPTIONS SCROFULEUSES, DES PUSTULES ET DES MALADIES CHRONIQUES DE LA PEAU SONT GUÉRIES PAR SON EMPLOI. Demandez le "PALMO-TAR SOAP" et refusez tous les substituts. DAVIS & LAWRENCE CO., (LIMITED), MONTREAL.



AVIS

PROLONGEMENT DE DATE.

Bureau de Poste

ST JÉROME, Province de Québec, est par les présentes reculé jusqu'à Vendredi, le 30 Décembre. Par ordre, A. GOBEL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 12 Décembre, 1887. Québec, 14 Décembre, 1887.—3fs. 718.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

ON RECEVRA à ce Bureau jusqu'à Jeudi le 29ième jour de Décembre, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, à Coaticook, P. Q.", pour les différents travaux à faire pour la construction et l'achèvement d'un Bureau de Poste à Coaticook, P. Q.

On pourra voir les devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au Bureau du Percepteur des Domaines, à Coaticook, à partir de Mardi, le 13ième jour de Décembre.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule qui sera fournie, et signée de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit et payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué, si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre, A. GOBEL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 5 Décembre 1887. Québec, 14 Décembre 1887.—3fs. 719.

Dernière Edition

INVESTITURE DE MGR C. E. POIRÉ

Le lundi, 19 du courant, est le jour fixé pour la cérémonie de l'investiture du Révérend M. C. E. Poiré, curé de Ste-Anne La Pocatière, et supérieur du Collège de cette paroisse, comme canerier de Sa Sainteté Léon XIII.

La cérémonie aura lieu le soir, au Collège, où il y aura à cette occasion solennelle, séance dramatique et musicale, à laquelle présidera Son Excellence le Cardinal Archevêque de Québec.

Tous les messieurs du clergé et les amis de l'éducation sont invités à cette fête.

Da Paris-Canada :

Inscrits au Commissariat général du gouvernement du Canada, 10 rue de Rome.

M. F. Widder, Goderich, 7 avenue du Trocadéro.

Mme Widder, Goderich, 7, avenue du Trocadéro.

Mlle Widder, Goderich, 7, avenue du Trocadéro.

Mme Morphy, Toronto, 7, avenue du Trocadéro.

Mlles Morphy, Toronto, 7, avenue du Trocadéro.

M. J. G. Bossé, Québec Hôtel Continental.

Mme Bossé, Québec, Hôtel Continental.

M. Elzéar Bernard, Québec, Hôtel Tivoli.

Le juge Routhier, Québec, Hôtel Continental.

Mlles Routhier, Québec, Hôtel Continental.

Ch. A. Prévost, Montréal, 28, avenue d'Iéna.

M. Francis Parkman, historien américain dont on a souvent parlé au Canada, vient d'adresser à l'Académie des sciences morales et politiques de France la série complète de ses œuvres qui a pour titre : La France et l'Angleterre dans l'Amérique du Nord, et pour sous-titres : Les Jésuites dans l'Amérique du Nord, Frontenac, l'Ancien Régime au Canada, la Découverte du Grand-Ouest, Wolfe et Montcalm, etc.

M. Geffroy, de l'Institut, s'est chargé de les étudier et d'en faire un rapport à ses confrères. Le Temps de Paris demande qu'il se rencontre un traducteur et un éditeur pour donner au public français l'œuvre entière ou tout au moins résumée de M. Parkman.

La tragédie de St-Joseph

Nos lecteurs se souviennent qu'il y a quelques semaines un nommé Lambert, de St-Joseph de Lévis, a essayé de se suicider au moyen d'un rasoir, après avoir tenté d'assassiner sa femme et son enfant. Lambert a été renvoyé à l'Asile de Beauport d'où il était sorti le printemps dernier. Une enquête à ce sujet sera faite cette semaine par Son Honneur le juge Chauveau.

Commission des asiles

Les membres de cette Commission ont siégé hier et ont entendu les témoignages de MM. les docteurs Antoine Larue et A. G. Belleau. L'enquête se continue toujours.

Militaire

La batterie B s'est rendue hier matin, clairons en tête, à la nouvelle salle d'exercice de la Grande Allée où elle a manœuvré pendant deux heures. La batterie qui est maintenant au grand complet avait une excellente apparence.

Le recrutement a été très heureux, les nouveaux hommes sont tous bien constitués et manœuvrent d'une manière très satisfaisante pour des recrues. A midi la batterie est remontée sur la citadelle au son de la marche la casquette. Le 9e Voltigeurs commença ses exercices annuels vers le 10 janvier.

L'École de Cavalerie, casernée provisoirement à Lévis, a paradé lundi matin dans les principales rues de la ville. Le corps avait une magnifique apparence.

L'Union Commerciale

Vendredi soir, à 8 1/2 h, M. N. Faucher de Saint Maurice donnera une conférence dans la salle de cette société. Sujet: Le Canada et les Canadiens français, pendant la guerre franco prussienne.

Conférence sur l'agriculture

Le révérend M. T. Montminy, curé de St Agapit de Beauvillage, a donné hier soir une conférence devant les citoyens de St Augustin, comté de Portneuf. M. l'abbé est un des plus dévoués amis de la cause agricole dans notre province, et il fait une œuvre patriotique en travaillant avec autant de zèle à son développement.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi répugnante par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie. "En 1837 j'ai pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la guérison des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie." HORACE FAIRBROTHER, Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup - Écouter une Mère. "Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir. Il souffrait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, au moins d'une demi-heure, le petit malade respira librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait saisi la vie de mon cher fils. Juges de ma gratitude? A vous sincèrement, Mrs. GRACE GIBNEY, 159 West 128th St., New York, le 21 Mai, 1882.

Bronchites. "Je souffrais depuis huit ans des Bronchites, au vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand j'eus le plaisir d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri." JOSEPH WALDEN, Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps. PRÉPARÉ PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les droguistes.

GILLET'S POWDERED LYE

99 POUR CENT Prêt à mettre en usage en aucune quantité pour faire le Savon, la Lessive, Désinfecter, et dans cent autres cas. Une boîte équivalant à six livres de Sel Soude. En vente chez tous les épiciers et pharmaciens.

W. GILLET - TORONTO

CANADA, Cour de Circuit pour le PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec. SIÉGEANT A QUÉBEC Le sixième jour de Décembre 1887 EN VACANCE.

No. 3320. Dame Louise Juchereau Duchesnay, de Québec, épouse séparée de biens par contrat de mariage de Oscar Prévost, du même lieu, Major de Milice, Dame Clara Juchereau Duchesnay, de Québec, épouse séparée de biens par contrat de mariage de Eugène E. Taché, du même lieu, assistant commissaire des Terres de la Couronne et Arthur Juchereau Duchesnay de la cité de Québec, propriétaire de moulins, en leur qualité de légataires universels de feu l'Honorable Antoine Juchereau Duchesnay, en son vivant de Québec, et les dits Oscar Prévost et Eugène E. Taché, mis en cause pour autoriser leur dite épouse. Demandeurs

John Coughlin, de la paroisse de St-Catherine, Amelia Coughlin, de Québec, veuve de William Donovan, Mary Coughlin, épouse de William Shanahan et le dit William Shanahan, tant pour lui-même que pour autoriser son épouse, tous deux de la paroisse de St-Basile, Bridget Coughlin, de Québec, fille majeure, Mary Carroll, épouse de Lawrence O'Connor, et le dit Lawrence O'Connor, tant pour lui-même que pour autoriser son épouse, tous deux de la cité de Montréal, James Coughlin de la cité d'Ottawa, Mary Helen, épouse de Francis Hamman, le dit Francis Hamman, tant pour lui-même que pour autoriser son épouse, tous deux de l'endroit appelé Lac Simon dans le District de Québec. Défendeurs.

Il est ordonné à James Coughlin, l'un des défendeurs de comparaître dans les DEUX MOIS. Vraie copie, 6 Décembre 1887. FISET BURROUGHS et CAMPBELL, G. C. C. Québec, 13 Décembre 1887.—2f. 714.

CANADA, Cour de Circuit pour le PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec. SIÉGEANT A QUÉBEC Le sixième jour de Décembre 1887 EN VACANCE.

No. 3319. Dame Louise Juchereau Duchesnay, de Québec, épouse séparée de biens par contrat de mariage de Oscar Prévost du même lieu, Major de Milice, Dame Clara Juchereau Duchesnay de Québec épouse séparée de biens par contrat de mariage de Eugène E. Taché du même lieu, assistant commissaire des Terres de la Couronne et Arthur Juchereau Duchesnay de la cité de Québec, propriétaire de moulins en leur qualité de légataires universels de feu l'Honorable Antoine Juchereau Duchesnay, en son vivant de Québec, et les dits Oscar Prévost et Eugène E. Taché, mis en cause pour autoriser leur dite épouse. Demandeurs

John Coughlin, de la paroisse de St-Catherine, Amelia Coughlin, de Québec, veuve de William Donovan, Mary Coughlin, épouse de William Shanahan et le dit William Shanahan, tant pour lui-même que pour autoriser son épouse, tous deux de la paroisse de St-Basile, John Corcoran, de Québec, fille majeure, Mary Carroll, épouse de Lawrence O'Connor, tant pour lui-même que pour autoriser son épouse, tous deux de la cité de Montréal, James Coughlin, de la cité d'Ottawa, Mary Helen, épouse de Francis Hamman, le dit Francis Hamman, tant pour lui-même que pour autoriser son épouse, tous deux de l'endroit appelé Lac Simon, dans le District de Québec. Défendeurs.

Il est ordonné à James Coughlin, l'un des défendeurs de comparaître dans les DEUX MOIS. Vraie copie, 6 Décembre 1887. FISET, BURROUGHS et CAMPBELL, G. C. C. Québec, 13 Décembre 1887.—2f. 715.

Académie de Musique

JeUDI, 15 Dec 1887

Grande Soirée Littéraire, Dramatique et Musicale Sous le patronage de Son HONNEUR LE MAIRE DE QUÉBEC, Par M. Stanislas DAVID Avec le concours de Mlle LAVIGUEUR cornetiste Mesdemoiselles VALIN pianiste.

Portes ouvertes à 7 HEURES, lever du rideau à 8 HEURES. PRINX : GALERIES, 20 cts. ADMISSION, 30 cts. SIÈGES RÉSERVÉS, 50 cts. Le plan de la salle est chez Bernard & Allaire.

L'on se servira d'un piano de la célèbre fabrique R. S. WILLIAMS & SON. Québec, 10 décembre 1887.—4f. 716

ÉCOLE DE CAVALERIE

Batterie B. Québec

AUX CONTRACTEURS DES SOUMISSIONS séparées (en double) pour provisions et nécessaires des corps de milice ci-dessus, durant l'année 1888, seront reçues par le Ministre de la Milice et de la Défense, à Ottawa, jusqu'au LUNDI, 19 DU COURANT.

Les soumissions devront être adressées au Ministre de la Milice et de la Défense à Ottawa, et adressées ainsi "Soumissions".

Pour de plus amples détails et les formules, s'adresser au Lieutenant-Colonel Duchesnay, bureau du Major de Brigade, Québec.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque canadienne acceptée, pour un montant égal à cinq pour cent de la valeur entière du contrat. Ce chèque sera annulé si le soumissionnaire s'il refuse de signer le contrat ou s'il ne comptait pas les approvisionnements en vertu du contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera retourné.

C. EUG. PANET, Colonel, Député Ministre de la Milice et de la Défense. Ottawa, 5 Décembre 1887. Québec, 12 Décembre 1887.—6f. 713.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

ON RECEVRA à ce Bureau jusqu'à Jeudi le 15ième jour de Décembre, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, à St-Jérôme, Que.", pour les différents travaux à faire pour la construction et l'achèvement du susdit Bureau de Poste.

On pourra voir les devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au bureau de J. H. Leclair, arpenteur, maire de St-Jérôme, à partir de Lundi le 28ième jour de Novembre.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule qui sera fournie, et signée de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit et payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué, si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre, A. GOBEL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 24 Novembre, 1887. Québec, 10 Décembre, 1887.—3f. 710.

MILICE.

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées sur l'angle gauche de l'enveloppe "Soumissions pour approvisionnement et nécessaires de la Milice," et adressées à l'honorable Ministre de la Milice et de la Défense, seront reçues jusqu'à MIDI, le LUNDI, le 19 DÉCEMBRE.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements voulus, en s'adressant au Département, à Ottawa, et aux magasins militaires suivants, où l'on pourra aussi voir des échantillons de tous les articles, savoir:—Les bureaux des surintendants de magasins à London, Toronto, Kingston, Montréal, Québec, Halifax, N. E., et Saint-Jean, N. B.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur les formules imprimées fournies par le Département.

Tous les articles devront être de fabrication et de produit canadiens. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il refuse de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

C. EUG. PANET, Colonel, Sous-ministre de la Milice et de la Défense. Ottawa, 25 novembre 1887. Québec, 3 décembre 1887.—10f. 708

AVIS

UN certain nombre de Sections de terrain des Écoles de la Province de Manitoba seront mis en vente par encan public aux endroits suivants, aux dates mentionnées plus bas, comme suit :

A Winnipeg, le 10 de Janvier 1888 ; à Winnipeg, le 17 Janvier 1888 ; à Portage la Prairie, le 24 Janvier 1888 ; à Brandon, le 31 Janvier 1888 ; à Winnipeg, le 7 de Février 1888.

Dans tous les cas où un colon résidant sur une section de terrain renfermée dans la liste de références pourra prouver à la satisfaction du Commissaire des Terres qu'il était résidant de bonne foi et qu'il cultivait le dit quartier sectionnel, en ignorance de la loi, le 1er jour d'Octobre 1887, l'acheteur du quartier sectionnel, s'il est autre que le dit colon, sera tenu de payer, pour le bénéfice du dit colon, la valeur des améliorations qui y auront été faites.

Les listes des terrains, la mise à prix de chaque section, les conditions de la vente, et toutes autres informations désirées par ceux qui ont l'intention d'acheter peuvent être obtenues sur application faite au Secrétaire du Département de l'Intérieur, Ottawa, au Commissaire des Terres de la Puissance, Winnipeg ; ou à tout Agent des Terres de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Département de l'Intérieur. Ottawa, 9 Décembre 1887.

A. M. BURGESS, Député-ministre de l'Intérieur. Québec, 5 décembre 1887.—10f21ps. 709

Frechon, Lefebvre & Cie

1645, Rue Notre-Dame Montréal

ORNEMENTS D'EGLISE

IMPORTATIONS D'AUTOMNE A BON MARCHÉ

Vases sacrés—Garnitures d'autel—Chasubleries—Soiries—Says—Lustres à cristaux

Soutanes faites sur mesures... VINS DE MESSE... CIERGES... ETHUILE D'OLIVE... Une Spécialité

Québec, 5 juillet 1887—11 avril 1887—1an.

CREDIT PAROISSIAL

C. B. LANCTOT,

1661, Rue Notre-Dame MONTREAL, P. Q.

Manufacturier de Statues de tous genres, Magnifiques choix de chasubleries, calices, ciboires, bronzes Importateur d'ornements, bronzes, orfèvreries d'Eglises, Soies, Mérimos, etc

—TOUJOURS EN MAINS— Vins de messe, Encens, Cierges, Chandelles, Huile d'Olive, Veilleuses, Chapelets, etc., etc.

Aux prix les plus modérés. Une commande est respectueusement sollicitée. Québec, 3 mai 1887—1an 580

Avis au Clergé

ET AU PUBLIC

Je soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Cie, de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes vins, Claret (vin table), Port et vins de messe. Ces derniers sont approuvés par Messieurs Walsh, évêque de London et Thomas Dowling évêque de Peterborough, d'Ontario.

MM ARTHUR TOUSSAINT & Cie., seuls, ont un dépôt de mes vins, ci-dessus énumérés. Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'Ottawa, analyste du gouvernement et par le Révérend M. Pagé, professeur du chimie à l'Université-Laval, Québec.

A. C. TOURNIER, Viticulteur à Sandwich, Ont.

Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette et un bouchon brûlé de la maison Tournier, doit être considéré falsifié. En vente chez tous les épiciers de première classe doit être mis en bouteilles. Ce vin acheté en fût ou au gallon dans les 24 heures que le fût est ouvert comme cela vous aurez un excellent vin, autrement il perdrait de sa saveur.

J'AI ANALYSÉ, POUR M. A. TOUSSAINT & Cie., deux échantillons de vin Porte (vin rouge, et Claret, fabriqués à Sandwich, Ontario, par M. A. C. Tournier. Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool, dans ces deux vins est de 10 pour cent. Quant à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

RÉVÉ. P. J. ED. PAGÉ, Prof. de Chimie à l'Université-Laval. Québec, 8 Octobre 1887.

Ces Vins sont en vente à la Cave Française, 111, rue St-Pierre, ainsi que chez M. A. Grenier, épicer, rue St-Jean, Haute-Ville, chez MM. Côté & Frère, rue et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin.

A. Toussaint & Cie

Marchands de Vins No. 111 RUE ST-PIERRE Québec, 10 Décembre 1887.—1an. 711.

Institutrice demandée.

DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE ST. ROMUALD, (arrondissement de Saut de la Chaudière), demandent une institutrice d'école élémentaire sachant le français et l'anglais. S'adresser à JACOB CANTIN, ST-ROMUALD, (S. 707aut.) Québec, 1er décembre 1887.

La Banque Nationale

Québec, 5 Novembre 1887.

DEPUIS LE PREMIER NOVEMBRE courant, la Banque Nationale paie à ses déposants à son Département d'Épargne, un intérêt de QUATRE POUR CENT par année sur la balance MINIMUM de chaque mois.

P. LAFRANCE, Caissier. Québec, 17 Novembre 1887.—15f. 697.

IMPERIAL CREAM TARTAR BAKING POWDER

L'apais PURE, la plus FORT ! la MEILLEURE NE CONTENANT NI Alum, Ammoniac, Chaux, Phosphates ou autres matières nuisibles, E. W. GILLET TORONTO, ONT. CHICAGO, ILLS. Fab'c de la "Celebrated Royal Yeast Cakes"

Québec, 5 décembre 1887.—10f21ps. 709

LOTERIE NATIONALE !

Les tirages mensuels ont lieu le TROISIEME MERCREDI DE CHAQUE MOIS.

La valeur des prix qui seront tirés le MERCREDI, 21 Decembre 1887 —SERA DE— \$60,000

COUT DU BILLET Première Série ----- \$1.00 Deuxième Série ----- 0.25

Demandez le catalogue des prix.

LE SECRETAIRE, S. E. Lefebvre,

19, RUE ST-JACQUES MONTREAL;

VICTOR MARIER, Agent pour la vente des Billets, 88, Rue d'Aiguillon, QUÉBEC 594

Québec, 29 aout 1887—

BEHAN BROTHERS. AVIS.

Nous nous proposons de commencer LUNDI, LE 5 DECEMBRE notre grande vente annuelle à

Bon Marché

afin de donner aux acheteurs le bénéfice de cette grande réduction en temps propice.

Durant cette grande vente à BON MARCHÉ, chaque article de notre assortiment sera réduit, et les acheteurs peuvent être sûrs de trouver de grands avantages dans des MARCHANDISES fraîches et fashionables.

Tous les prix réduits des marchandises sont marqués en plein chiffre. TERMES : Argent Comptant. Behan Bros.

Institutrice demandée

LES COMMISSAIRES d'écoles de St-Georges de L. Tukesbury, comté de Québec, demandent immédiatement une institutrice d'école élémentaire sachant le français et l'anglais. S'adresser à PIERRE BÉDARD, Président des Commissaires. Québec, 10 décembre 1887.—25f. 712.

ROB LECHAUX PHARMACIEN-CHIMISTE BORDEAUX (France) Le plus Puissant Le plus Salubre de tous les Dépuratifs

LE SANG C'EST LA VIE On ne saurait trop vous féliciter au sujet de votre excellente préparation dont les effets sont réellement surprenants. Docteur FLEURI, à Bédée (France).

Pas de Charlatanisme EN FRANCE! La Loi et l'École de Médecine défendent expressément la Vente des Médicines secrètes VOICI LA FORMULE DU ROB LECHAUX

Spécialité vin blanc Pour la Messe ON TROUVE chez M. HIP-POLYTE GIRARDOT viticulteur et correspondant de notre JOURNAL, à Sandwich, Ontario.

Guide des Voyageurs

Chemin de Fer CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN DÉPART DE QUÉBEC Train Express direct à 3.00 h. p. m.

QUÉBEC-CENTRAL Express—quitté Lévis à 1.10 p. m., arrive à Sherbrooke à 8.00 p. m. et à New-York, 11.45 a. m.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN Allant au Nord 6.35 A. M. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond arrivant à 10.10 a. m.

Bateaux à Vapeurs Les bateaux font le trajet entre Québec et Lévis tous les deux heures. Prix 10 cents pour chaque passage.

TRAVERGE DE QUÉBEC A LÉVIS. QUÉBEC LÉVIS A. M. P. M. 7.30 Malle pour Halifax. 2.00 Malle de la Riv du Loup.

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC DE L'ILE D'ORLÉANS DE QUÉBEC 9.30 A M 2.45 P M Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.

Lignes d'Omnibus DE QUÉBEC A ST-ROMUALD DE ST-ROMUALD DE QUÉBEC 8.00 A M 11.30 A M 1.00 P M 4.00 P M

CAP-ROUGE Départ du Cap-Rouge à 8 1/2 a. m., arrive à Québec à 10 heures a. m.

Ascenseurs Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 7 heures du matin à 9.30 du soir.

Chars Urbains LIGNE DE LA RUE ST-JEAN Voyageant tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir.

LIGNE DE ST-ROCH Pont le trajet tous les 15 minutes entre la barrière St-Valier et le marché Champlain.

Télégraphe d'alarme 1 rue Ste Ursule, station centrale. 2 Ste Anne et Auteuil. 3 Grisons et Ste Geneviève.

Arbres d'ornementation M. JOSEPH BOIVIN, de Saint-Ambroise, est déjà connu de nos lecteurs comme un épicuriste jouissant d'une grande réputation.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DU "Courrier du Canada" Fleur du Carmel, par le Révd Père Antoine Braun, \$1.00.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE. LES Lignes de cette compagnie se composent de 11 des vapeurs en fer à double engin suivants.

LE PIANO DE R. S. Williams & Son SA position prédominante est due au son pur et à sa voix, qui la classe en tête de tout instrument.

L'établissement du Courrier du Canada fait des impressions de luxe de tous genres, et cela sous le plus court délai.

Service Liverpool, Queenstown, St-Jean T. N., Baltimore et Halifax. De Liverpool à Baltimore à Halifax.

Publications Importantes NOUS avons le plaisir de recevoir de la Librairie de J. A. Langlais, les livres suivants qui étaient désirés depuis longtemps.

J. A. Langlais, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 177, rue St-Joseph, St-Roch, QUÉBEC. Québec, 29 Mars 1887 561

H. ERN & Co., 42, RYER ST., Angleterre. Manufacturier de Couteaux de poche, couteaux de table, Razoirs, Ciseaux, etc., etc.

LIGNE ALLAN. LES Lignes de cette compagnie se composent de 11 des vapeurs en fer à double engin suivants.

Les Pilules et Onguent Holloway! LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements de la bile, de l'estomac.

Merveilleux Nous croyons qu'il est de notre devoir dans l'intérêt de personnes qui souffrent d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le certificat que publie dans une autre colonne la

ED. BEAU DE POSTE, BURLINGTON, V. T. Vous me demandez de vous dire ce que je conçois de l'Eau St-Léon. J'ai le plaisir de vous informer qu'il y a cinq ans, lorsqu'alors je n'étais âgé que de quinze ans, je souffrais horriblement d'une maladie de la peau.

MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE No 3, Port Dauphin, Québec. Agents pour la Puissance Québec, 30 sept 1887— 549

"Courrier du Canada." HISTOIRE DE LA Puroisse du Cap Santé DE 376 PAGES, Par M. l'abbé F.-X. GATIEN. Québec, 26 décembre 1888.

ELIXIR Préparée par les SŒURS DE L'HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR Cet elixir contient (à l'état soluble et assimilable) tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et au célèbre Fer-Orvi.

CHEMIN DE FER DE Québec et Lac St-Jean LE et après VUNDI, le 6 JUI 1887 Les trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit:

ALLANT AU NORD 6.35 A. M. Train mixte tous les jours pour St-Raymond arrivant à 10.10 a. m.

ALLANT AU SUD 6.00 A. M. Train de la malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours (St-Raymond 7.00 a. m. pour Québec arrivant à 8.45 a. m.)

CONDITIONS —DU— Courrier du Canada Prix de l'Abonnement ÉDITION QUOTIDIENNE CANADA Un an.....\$6.00 (\$5 payable d'avance) Six mois.....\$3.00 TROIS MOIS.....1.50

PARIS DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous.....50 centes Pour chaque insertion subséquente.....12

LEGER BROUSSEAU, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.